

Conférence de presse de Michel Barnier sur l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Turquie (Bruxelles, 13 décembre 2004)

Légende: Le 13 décembre 2004, Michel Barnier, ministre français des Affaires étrangères, évoque à Bruxelles la question de l'éventuelle ouverture avec la Turquie des négociations d'adhésion à l'Union européenne.

Source: Conférence de presse de M. Barnier lors du Conseil Affaires générales et Relations extérieures à Bruxelles, 13 décembre 2004. [EN LIGNE]. [Paris]: Ministère des Affaires étrangères de la République française, [18.02.2005].

Disponible sur <http://www.france.diplomatie.fr/actu/bulletin.asp?liste=20041214.html#Chapitre2>.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République française

URL:

http://www.cvce.eu/obj/conference_de_presse_de_michel_barnier_sur_l_ouverture_des_negociations_d_adhesion_avec_la_turquie_bruzelles_13_decembre_2004-fr-cdca3c0f-1666-4989-9272-1a48bc0ff1bd.html

Date de dernière mise à jour: 05/09/2012

Conseil Affaires générales et Relations extérieures, Conférence de presse du ministre des Affaires étrangères, M. Michel Barnier (Bruxelles, 13 décembre 2004)

Mesdames et Messieurs,

Je tiens une conférence de presse limitée dans le temps puisque le Conseil continue [...]

Le point important est naturellement celui de la décision, qui est proposée au Conseil européen, d'ouvrir des négociations d'adhésion avec la Turquie, de la date de cette ouverture éventuelle, et des conditions dans lesquelles elles seront conduites. Un certain nombre de points n'ont pas été tranchés aujourd'hui. Ils le seront après la réunion des ministres et après les dernières consultations auxquelles procèdent actuellement, de manière intelligente et efficace, M. Balkenende au nom de la présidence.

[...]

Ouvrir des négociations d'adhésion, ce n'est pas décider de l'adhésion. Il faut donc aborder ce débat en disant la vérité. Ce sont des négociations qui vont être longues, si elles sont ouvertes, qui seront sans doute difficiles et qui seront menées, à la fois de manière transparente et ouverte, tout au long du processus. La France, par la voix du président de la République, a dit à plusieurs reprises qu'elle était favorable à l'ouverture de ces négociations d'adhésion avec l'objectif de les réussir. Il faut également être sincère lorsqu'on ouvre de telles négociations. C'est en ayant sincèrement, tous ensemble, l'objectif de les réussir, et donc d'aller au bout de ce processus qu'on pourra aboutir à une adhésion. Mais encore une fois, ce résultat-là, que nous souhaitons, n'est pas écrit d'avance. Il n'est pas garanti. Il n'est pas inéluctable. Il doit être construit patiemment, étape par étape, dans le dialogue, et dans une négociation qui, chapitre par chapitre, sera rigoureuse, impartiale, mais sans aucun raccourci et sans complaisance. Ce que je dis là vaut pour la Turquie comme pour la Croatie ou pour tout autre candidat qui veut entrer dans l'Union européenne.

Ayant indiqué l'objectif que nous souhaitons sincèrement, celui de la réussite de cette négociation, nous avons souhaité également que le processus reste ouvert, que le bon déroulement puisse être vérifié étape par étape, qu'à tout moment, puisqu'il s'agira d'une conférence intergouvernementale, chacun des membres de l'Union puisse donner son sentiment, comme d'ailleurs à toutes les étapes, la Turquie elle-même pourra donner son sentiment. Le point important, c'est que nous souhaitons, vis-à-vis des citoyens, et notamment vis-à-vis des citoyens français, puisque je parle comme ministre de la France, que cette transparence, cette impartialité, cette progressivité soient garanties. Le sentiment dans notre pays est partagé. Vous le voyez dans tous les articles, tribunes, prises de positions de beaucoup d'hommes politiques de droite ou de gauche, - ce matin M. Badinter, il y a quatre jours M. Giscard d'Estaing, M. Sarkozy, M. Bayrou, cela fait beaucoup -, indiquent leur opposition à l'adhésion, et les citoyens français expriment une inquiétude. Une partie de cette inquiétude est liée à ce que tout serait décidé, que vendredi les choses seraient faites définitivement, sans qu'on y revienne plus jamais.

A cette inquiétude-là, dans l'intérêt même du dialogue que nous engageons ou que nous anticipons avec la Turquie, nous avons voulu apporter deux réponses. La première tient à la qualité et à la nature des négociations, un processus ouvert, transparent, dont le résultat n'est pas écrit d'avance, et qui pourra faire l'objet d'une évaluation permanente, et le cas échéant pourra être interrompu. Vous me permettrez de rappeler qu'il est déjà arrivé dans l'histoire de l'Union européenne, que les négociations soient interrompues, ce fut le cas avec le Royaume-Uni il y a assez longtemps, mais c'est arrivé. Il est même arrivé s'agissant toujours du Royaume-Uni, que l'on aboutisse à une conclusion, et que cette conclusion soit soumise, en France, à un référendum. Donc, il n'y a pas réellement d'innovation. Nous souhaitons simplement que les choses soient dites clairement. Et puis la deuxième réponse, c'est celle que le président de la République a lui-même proposée, c'est de dire aux Français que, finalement, c'est le peuple qui tranchera pour la réponse définitive de la France. Chaque pays pourra choisir la voie qui est la sienne, le référendum ou la ratification parlementaire. Nous avons choisi, comme le président de la République l'a proposé, que le moment venu, si on aboutit, comme nous le souhaitons, à un traité d'adhésion sous quinze ans, ce soit finalement le peuple français qui ait le dernier mot.

Voilà ce que je voulais vous dire et cela explique aussi, car il faut dire la vérité, que cette hypothèse où l'on ne parviendrait pas à l'adhésion, notamment parce que la Turquie ne le pourrait ou ne le voudrait pas, que cette hypothèse là soit prévue dans les conclusions du Conseil européen, non pas comme une hypothèse que nous mettrions sur un pied d'égalité avec l'autre, mais comme une hypothèse ; et, dans ce cas là, comme l'a dit M. Chirac, s'il y a un échec de cette négociation, que l'on garantisse à la Turquie de préserver le lien très fort avec les structures européennes d'une manière ou d'une autre.

[...]

Q - Sur la Turquie, est-ce que l'idée de M. Raffarin du commencement des négociations à la fin de 2005 ou début 2006 a l'appui de vos collègues et celui des Turcs ? [...]

R - J'ai moi-même dit que la France souhaitait que les négociations d'adhésion avec la Turquie soient ouvertes, après qu'on en ait vérifié toutes les conditions, à la fin 2005, début 2006. Le ministre des Affaires étrangères dit la même chose que le Premier ministre. Nous n'avons pas tranché cette question aujourd'hui. Elle sera tranchée par les chefs d'Etat et de gouvernement. Je pense souhaitable, compte tenu du temps dont nous avons besoin pour préciser l'ensemble des éléments de cette négociation que, si elle est ouverte, elle dispose d'une date précise, et au plus tôt dans le deuxième semestre 2005.

[...]

Q - S'il y a un échec ou une interruption avant la fin des négociations, souhaitez-vous que le "lien fort" que vous avez cité soit précisé dans la décision du 17 décembre ?

R - Je vous ai dit un lien fort. Nous attendons la proposition du Conseil sur ce point dans l'esprit de la proposition de la Commission. Pour nous, cette idée-là de l'échec n'est pas celle que nous souhaitons. Nous souhaitons que cette négociation puisse être conduite à son terme et aboutisse à un succès. Nous souhaitons aussi clairement que l'autre option soit prévue. Et nous ne l'avons pas qualifiée. Vous devez comprendre que si nous souhaitons que figure cette autre option, c'est pour rassurer et dire les choses telles qu'elles sont. Les citoyens de mon pays, et probablement d'autres pays, veulent avoir l'assurance que les choses ne sont pas décidées d'avance. Et elles ne le sont pas, car le chemin pour la Turquie et pour l'Union européenne est encore long avant une adhésion éventuelle effective. Tout ce que nous pouvons faire, je voudrais que ce soit bien compris, pour donner cette assurance aux citoyens, est, premièrement, qu'ils auront le dernier mot et, deuxièmement, qu'il n'y aura pas de raccourci, que les choses vont être faites objectivement, impartialement. Tout cela est utile pour préserver le processus.

Q – Quelle est la position de la France sur les demandes exprimées par Chypre ?

R - Ce point a été évoqué par le ministre chypriote et j'ai moi-même dit naturellement que ce point de la reconnaissance ou de la normalisation n'était pas juridiquement un préalable, mais qu'en revanche, politiquement ou moralement c'était difficilement compréhensible et donc qu'il fallait aller dans le sens de la normalisation. Juridiquement, on ne peut pas en faire un préalable mais cette normalisation est nécessaire et logique.

J'ai d'ailleurs évoqué ce matin dans mon intervention un autre point, important pour les Français et pas seulement pour eux. Il est question, dans l'un des paragraphes du projet de conclusions sur les conditions de négociations avec la Turquie, de s'assurer des bonnes relations de la Turquie avec ses voisins. J'ai évoqué notamment, parmi d'autres, le cas de l'Arménie. Et à propos de l'Arménie, j'ai également évoqué la demande que fera la France, dans le courant de la négociation, d'une reconnaissance de la tragédie du début du siècle qui a touché plusieurs centaines de milliers d'Arméniens. Si, comme je le crois, le projet européen depuis cinquante ans est fondé sur l'idée de la réconciliation, réconciliation entre nous - la France et l'Allemagne ont fondé ce projet sur cette idée de réconciliation -, et puis, réconciliation avec soi-même, alors je pense que la Turquie, le moment venu, devra faire ce travail de mémoire et de réconciliation avec sa propre histoire et reconnaître cette tragédie.

Q - Pourquoi est-ce que la France ne veut pas se contenter d'une formule générale sur le caractère ouvert des négociations ? Avez-vous un "plan B" ?

R - Non, nous ne voulons pas de "plan B". Je crois avoir été très clair au départ. Vous devez bien comprendre quelle est la situation politique de mon pays, et si vous avez été attentifs au débat parlementaire qui s'est déroulé il y a quelques semaines, vous constaterez qu'au Parlement français, une grande majorité des parlementaires ne sont pas favorables aujourd'hui à l'adhésion de la Turquie.

Ils ne parlent pas de "plan B" ou de "plan A". Ils parlent d'autre chose que de l'adhésion. Ils parlent d'un partenariat privilégié. C'est cela la demande d'une majorité, je le dis franchement. Cela pose un problème dans le parti de la majorité, l'UMP, la moitié du parti socialiste, la totalité du groupe centriste. Cela fait beaucoup. Je voudrais que chacun comprenne bien cette situation particulière. Pourtant, malgré tout, je vous remercie d'observer que le président de la République a réaffirmé sa vision et, pour lui, pour nous, pour moi, l'importance, le moment venu, lorsque toutes les étapes auront été franchies, que toutes les garanties auront été apportées, toutes les précautions prises, tous les engagements respectés, que la Turquie fasse partie de l'Union européenne. J'ai même, personnellement, une manière d'expliquer cela aux Français qui doutent ou qui s'inquiètent. Je leur dis - cela m'a même valu d'être "nominé" au prix de l'humour politique en montrant une carte à l'Assemblée - "que vous soyez pour ou contre l'adhésion de la Turquie, il y a une chose qui ne changera pas, c'est l'endroit où la Turquie se trouve". Pourquoi ai-je dit cela ? J'ai voulu dire qu'en toute hypothèse la Turquie est là, à notre frontière. Donc, la question qui est posée par la Turquie et son adhésion est celle, très importante, de la frontière définitive de l'Union européenne au sud-est. Veut-on, ou non, que cette frontière définitive soit interne ou externe et quel est notre intérêt ? Ma conviction, derrière le président Chirac, est que notre intérêt est que cette frontière soit interne, et qu'étant à l'intérieur, la Turquie sera plus stable, démocratique et plus développée. C'est notre intérêt, comme le sien. Si c'est une frontière externe, la même garantie n'existe pas. La possibilité existe qu'elle choisisse un autre modèle que le nôtre et qu'elle soit plus instable. Donc, je dis à ceux qui doutent ou qui s'inquiètent dans mon pays, réfléchissez bien et voyez où est notre intérêt, que la Turquie, qui est là et le restera, soit une frontière interne ou externe.

Q - Qu'en est-il de la situation des kurdes ?

R - Dans le cahier des charges des obligations qu'un pays candidat doit respecter - et encore une fois c'est la Turquie qui adhère à l'Union et non l'inverse - il y a le respect définitif et durable des minorités. Donc cette question devra être traitée sur la base du cahier des charges de l'Union européenne.

Q - Sur la reconnaissance du génocide arménien, il y a un siècle que la Turquie se refuse à le faire, que se passera-t-il si elle persiste dans son refus ?

R - Ne me demandez pas de dire ou de prévoir qu'elle ne changera pas d'attitude. Il faut quelquefois laisser du temps au temps. Vous me direz que cela en fait beaucoup depuis cette tragédie. Ce qui est nouveau, c'est que la Turquie veut maintenant entrer dans l'Union européenne, que les négociations vont commencer et que, dans le cours de ces négociations, comme le Parlement nous le demande, et comme je le crois juste, la France posera cette question. Et moi, je pense que la Turquie aura à faire ce travail de mémoire.

[...]